



DISTRIBUER LE JARDIN DE COEUR D'ÎLOT\_



DÉFINIR UN PÉRIMÈTRE D'OPÉRATION\_  
CURETER LE BÂTI DÉGRADÉ\_



S'APPUYER SUR LES MURS\_  
TRACER DES VENELLES



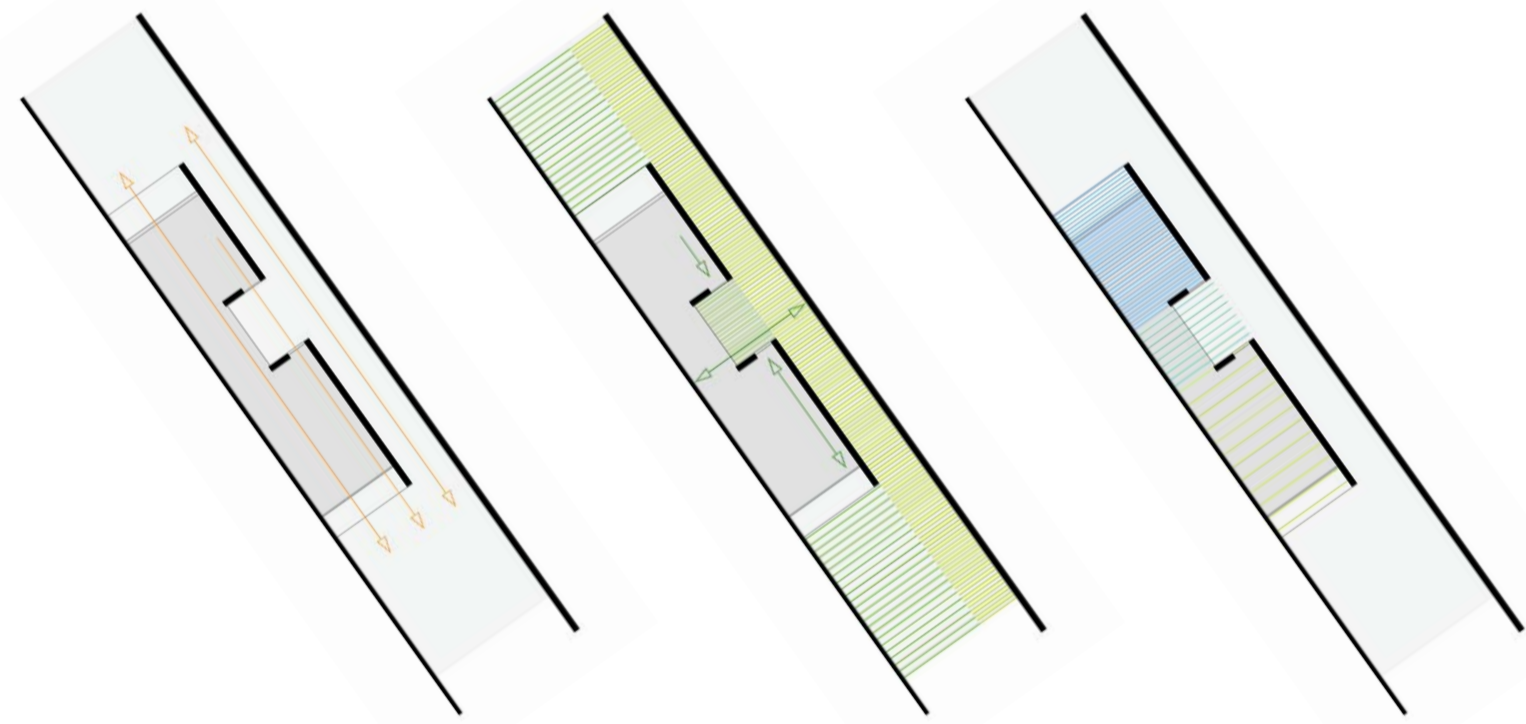
INSTALLER LES MAISONS\_  
QUALIFIER LES JARDINS\_

# (ENTRE LES MURS)

Conserver le caractère spécifique de cette ambiance urbaine impliquait de proposer un mode de reconversion sur l'ensemble de l'îlot : les ambiances et la qualité de ce tissu urbain dépendent de l'intégrité de la trame parcellaire. La définition du périmètre d'opération se fait grâce à l'acquisition progressive de parcelles dont les bâtiments sont hors d'usage et/ou dégradé. La première phase consiste à cureter ce bâti afin de libérer les emprises au sol.

En second temps et afin de marquer la morphologie du parcellaire, les murs de pierre séparatifs sont réhabilités, parfois rabaisés afin de garantir un éclairage maximal en cœur de système. Ces murs offrent bien sûr une intimité pour les logements et donnent par ailleurs une ambiance de village de pierre à l'opération. Des venelles piétonnes perpendiculaires à la voie nouvelle sont créées le long des murs séparatifs des parcelles en lanière afin de desservir les maisons en fond de parcelle. Ces venelles mettent en relation le fond de la parcelle avec la voie de desserte dans un passage progressif de l'espace public à l'espace collectif puis à l'espace privé.

Dans un troisième temps, une nouvelle strate d'habitation s'installe le long de ces venelles, s'appuyant sur un des murs séparatifs. Un dialogue s'instaure donc, entre la structure parcellaire héritée et soulignée et l'usage quotidien : De la voie nouvelle, on pénètre ainsi dans ces venelles, microcosmes particuliers, très verts qui ne se découvrent que progressivement. Une intimité et un calme se dégagent de ces lieux secrets. On s'engouffre ainsi dans ce système comme on entre dans un corridor sinueux, bordé de plantes et par lequel on débouche sur des jardins privatifs, des patios qui offrent lumière et espaces aux maisons implantées là.



1\_PERCEPTION DE LA PROFONDEUR

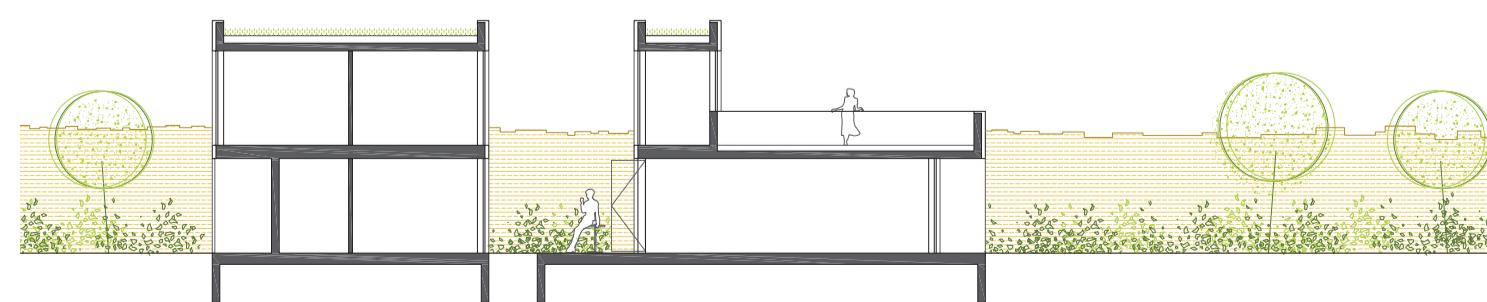
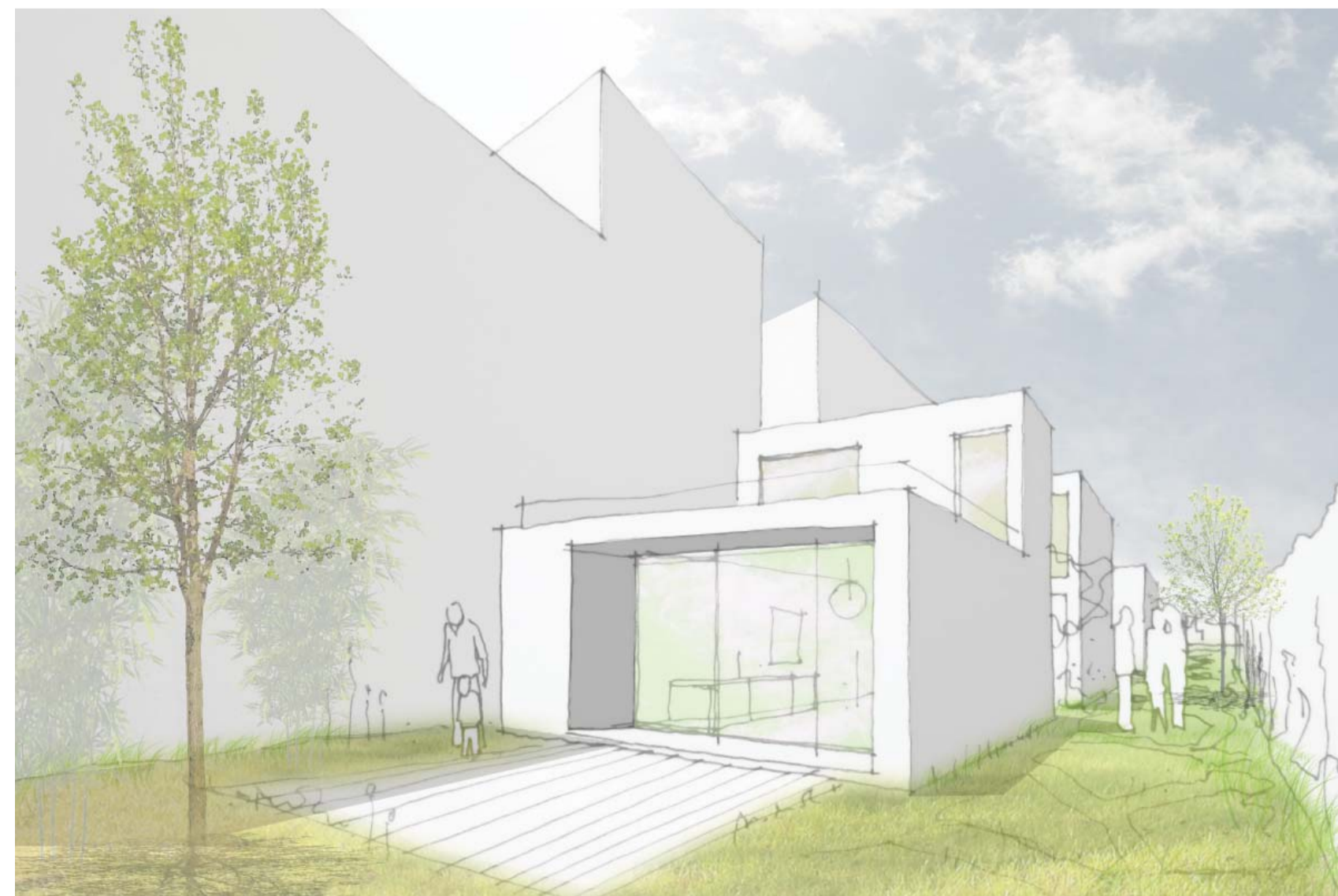
2\_MICROS-PAYSAGES

3\_INTIMISATION PROGRESSIVE



PLANS RDC ET R+1 DE LA MAISON\_1/200

COUPE SUR LE PAYSAGE DU PATIO ET DU JARDIN\_1/200



VUE DES PAYSAGES DU JARDIN ET DE LA VENELLE



JARDIN PUBLIC

PARKING DE LA RÉSIDENCE  
«LE JARDIN DES GRAVES»

PARKING VISITEURS

PARKING DE L'IMMEUBLE CONCORDE  
(HORS PÉRIMÈTRE)

PARKING MUTUALISÉS

RUE DE SPURSON

VOIE DE DESSERTE DU COEUR D'ÎLOT

PLAN DE REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'ÎLOT\_1/500